

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 01238

Numéro SIREN : 529 504 219

Nom ou dénomination : REXCO PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 19/05/2021 sous le numéro de dépôt 20453

REXCO PARTICIPATIONS
Société par actions simplifiée
au capital de 625 000 euros
Siège social : 19 rue de Sèvres
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
529 504 219 RCS NANTERRE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 30 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un,
Le trente avril,
A onze heures,

Au siège social, 19 rue de Sèvres – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT,

Les associés de la société REXCO PARTICIPATIONS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par la Présidente conformément aux dispositions statutaires.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Madame Pascale JAUSSAUD, en sa qualité de Présidente de la Société.

Monsieur Xavier TREMBLAY est désigné comme secrétaire.

La société GENERALE FIDUCIAIRE D'AUDIT ET DE CONSEIL, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 62.500 actions sur les 37.500 actions ayant le droit de vote.

La Présidente rappelle que la société REXCO PARTICIPATIONS a acquis ce jour 25.000 actions de la société REXCO PARTICIPATIONS sur les 62.500 actions composant le capital de la société. Par conséquent, ces actions sont privées de droit de vote.

La Présidente de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- une copie de la lettre de démission de Madame Pascale JAUSSAUD de ses fonctions de Présidente,
- une copie de la lettre de démission de Monsieur Xavier TREMBLAY de son mandat de Directeur Général,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

9


La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Constatation de la démission du Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Madame Pascale JAUSSAUD de son mandat de Présidente à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour une durée illimitée et avec les pouvoirs définis à l'article 15 des statuts :

Monsieur Xavier TREMBLAY
Né le 18 août 1972 à VERSAILLES (78)
De nationalité française
Demeurant au 8 bis rue du Maréchal Joffre – 92330 SCEAUX

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Monsieur Xavier TREMBLAY déclare qu'il accepte les fonctions de Président et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Xavier TREMBLAY de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour, décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La Présidente
Pascale JAUSSAUD



Le secrétaire
Xavier TREMBLAY



Xavier TREMBLAY

« Bon pour acceptation des fonctions de Président de la société REXCO PARTICIPATIONS »

Bon pour acceptation des fonctions de Président de la société REXCO PARTICIPATIONS

